

RE: BSM 26 avril

From: "Guérard, Martin" <martin.guerard@finances.gouv.qc.ca>
To: "Desveaud, Micaële" <micaele.desveaud@finances.gouv.qc.ca>
Cc: "Labbé, Marie-Claire" <marie-claire.labbe@finances.gouv.qc.ca>, "Hareb, Samir" <samir.hareb@finances.gouv.qc.ca>
Date: Wed, 20 Apr 2022 15:27:14 +0000
Attachments: Entente avec la SAAQ v1.docx (87.25 kB)

Salut Micaële,

Ci-joint la nouvelle version

Par rapport à celle que Pierre a lue, la note a été légèrement bonifiée et une section intitulée « Recommandation » a été ajoutée

Martin

De : Desveaud, Micaële
Envoyé : Wednesday, April 20, 2022 9:59 AM
À : Guérard, Martin
Cc : Labbé, Marie-Claire
Objet : BSM 26 avril

Martin,

Je viens aux nouvelles pour la nouvelle version de la note. Il semble qu'il n'y avait qu'une partie à mettre en recommandation.

Entente sur les frais de perception avec la SAAQ-Renouvellement 2022-2025

(MGuérard)

Si tu pouvais me la transmettre, ce serait très apprécié.

Micaële Desveaud | Adjointe du sous-ministre

Bureau du sous-ministre

Ministère des Finances

390, boulevard Charest Est, 8^e étage

Québec (Québec) G1K 3H4

Téléphone : 418 528 7678

Cell. 418 806 5943

www.finances.gouv.qc.ca

Avis de confidentialité : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes peuvent contenir des renseignements confidentiels qui ne vous sont pas destinés. Si vous avez reçu cette correspondance par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser. Merci!

Merci de penser à l'environnement avant d'imprimer ce courriel.



ENTENTE SUR LES FRAIS DE PERCEPTION AVEC LA SAAQ

– Renouvellement pour 2022-2025 –

CONTEXTE

- La SAAQ, à titre de mandataire de l'État, gère les activités reliées à l'immatriculation et aux permis.
- La tarification administrative exigée par la SAAQ sur l'immatriculation et les permis n'est pas suffisante pour couvrir l'ensemble de ses coûts de gestion.
 - À titre illustratif, pour 2022, la SAAQ charge un frais de 4,90 \$ pour un permis. Ce frais est indexé annuellement à l'IPC.
- Le MFQ et la SAAQ doivent, en vertu de l'article 648 du Code de la sécurité routière, fixer par entente la portion des droits d'immatriculation que la SAAQ peut conserver pour couvrir une partie de ses coûts de gestion; les frais exigés n'étant pas suffisants.
 - Une somme indexée est allouée annuellement à la SAAQ, à titre de financement gouvernemental pour son rôle de mandataire.
- La formule de financement est la suivante :
 - 1 % des revenus découlant des droits d'immatriculation et de la taxe de vente, jusqu'à un maximum indexé à l'IPC de la Loi sur l'administration financière au même titre que les tarifs gouvernementaux;
 - en 2021-2022, ce plafond représentait 21,5 M\$ et il représentera 22,1 M\$ en 2022-2023.
- La dernière entente, qui a pris fin le 31 mars 2022, mentionnait que la SAAQ s'engageait à éliminer son déficit cumulé en 2028 par des gains de productivité sans hausser les tarifs.

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE

- À l'instar de l'entente sur le contrôle routier pour laquelle le MFQ a récemment convenu du niveau de dépenses, une entente sur 3 ans serait conclue (2022-2023 à 2024-2025).
- La formule de financement serait reconduite. Au niveau consolidé, ces opérations sont annulées, donc aucun impact sur le cadre financier.
- Par rapport à l'élimination du déficit cumulé, une nouvelle attente serait formulée. En effet, bien que la SAAQ ait réussi depuis quelques années à équilibrer son budget et

à résorber progressivement son déficit cumulé, elle prévoit un report de son élimination à 2035 (voir tableau en annexe).

- La SAAQ fait état de dépenses additionnelles de 239 M\$ de 2020 à 2027¹, en raison :
 - de la pandémie (61 M\$) par l'embauche temporaire de personnel pour assurer la continuité des services et l'achat d'équipements;
 - de la hausse des besoins (148 M\$) liés à son vaste projet informatique débuté en 2017 qui se nomme CASA (Carrefour des services d'affaires) :
 - CASA vise notamment à bonifier l'expérience client en offrant plus de services en ligne et en réduisant les délais. Il procurera à l'entité des économies (baisse des ETC par attrition, réduction des coûts informatiques annuels, etc.).
 - de nouveaux mandats (30 M\$) reliés notamment à l'encadrement des véhicules hors route et aux attestations des écoles de conduite.
- De manière à assurer une saine gestion des finances publiques, l'entente préciserait que l'entité doit viser un retour à l'équilibre annuel dès 2025 et l'élimination du déficit cumulé d'ici 2035, et ce, par l'entremise de gains de productivité sans hausser les tarifs.

RECOMMANDATION

- Il est recommandé de renouveler l'entente en reconduisant la formule de financement.
- Celle-ci sera signée par le sous-ministre des Finances au nom du ministre des Finances.

¹ La SAAQ prévoyait initialement éliminer son déficit cumulé en 2027, alors qu'elle prévoit maintenant un déficit cumulé de 239 M\$ pour cette année.

ANNEXE

– État du déficit cumulé de la SAAQ –

DÉFICIT CUMULÉ DE LA SAAQ

(en millions de dollars)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Excédent (déficit) annuel	0	0	2	7	11	15	14	21	13	-26	-31	-26	-30	-13	2	7	13	18	23	28	31	35	38	41	44
Excédent (déficit) cumulé (au 31 décembre)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-68	-27	17

Source : Société de l'assurance automobile du Québec. Données en années civiles.